LoA CMS - IRScNB

SSA Concerted Action

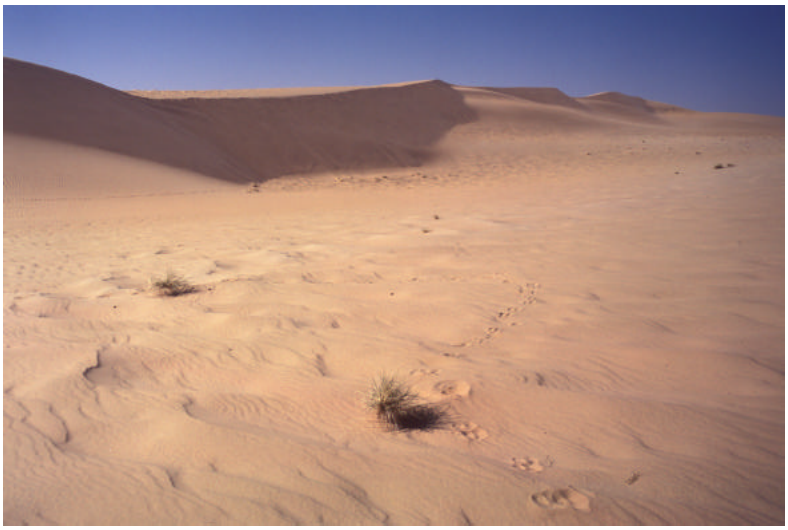

Activity Report 2005

Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

ACTION CONCERTEE
« Antilopes Sahélo-Sahariennes »

Rapport Annuel

2005

Février 2006

Sommaire

Action concertée Antilopes Sahélo-Sahariennes : rapport global de coordination 4

Considérations sur le déroulement du projet CMS/FFEM 9

Contacts 11

Introduction et Contexte 12

I. Coordination Régionale 13

II. Pays pilotes (Tunisie et Niger) 16

III. Activités transversales 21

IV. Recommandations 22

Conclusion 23

Remerciements 23

Annexe 1 : Liste des Acronymes 24

Annexe 2 : Rapport et documents disponibles 25

Annexe 3 : Résumé des recommandations (Rapport annuel 2003) 28

Annexe 4 : Résumé de la communication proposée, Colloque GECOREV, Versailles, juin 2006 30

Annexe 5 : Réunion DGF/CMS, Volet Tunisie 31

Annexe 6 : Mission Niger, 28 septembre-4 octobre 2005 39

Rapport global de coordination de l'Action Concertée Antilopes Sahélo-Sahariennes: développements en 2005, en particulier dans le cadre du projet régional CMS/FFEM.

Contexte:

Le programme "Antilopes Sahélo-Sahariennes" de la Convention sur les Espèces Migratrices(CMS) a pour objet la réhabilitation de la faune de grands mammifères la plus menacée au monde, celle de l'espace sahélo-saharien, dans une perspective à la fois de conservation du patrimoine naturel mondial et de développement durable des régions concernées. Proposé par le Conseil Scientifique de la Convention, il a été adopté par la Conférence des Parties et est devenu le projet le plus important parmi la dizaine de programmes gérés par la convention au titre d'Actions Concertées. Le Conseil Scientifique a constitué un groupe de travail international présidé par le conseiller scientifique nommé par la Belgique (Dr Roseline C. Beudels, IRSNB) et comprenant des représentants des pays de l'aire de distribution, d'autres experts nationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales, pour assurer le pilotage de l'Action Concertée ASS.

La LoA 2005 entre la CMS et l'IRSNB CMS fait partie de l'ensemble de l'Action Concertée en faveur des Antilopes Sahélo-Sahariennes, développée depuis 1996. La LoA 2005 couvre une série d'activités entreprises à la demande de la Conférence des parties (COP 6 et COP 7), ainsi que la mise en oeuvre du projet CMS-FFEM, lui-même inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action CMS pour la conservation des Antilopes Sahélo-Sahariennes. La Convention CMS est engagée et est responsable de la coordination scientifique et générale de ce projet, et en a délégué le suivi à l'IRSNB.

Résumé des Activités entreprises en 2005

1. **Coordination générale de l'Action Concertée ASS, en ce compris le projet régional CMS/FFEM:**

L'IRSNB coordonne le projet CMS-FFEM au travers du coordinateur régional, le Dr Arnaud Greth, et le point focal de l'Action Concertée, le Dr

Roseline C. Beudels-Jamar. L'objectif général du projet, signé par la CMS et le FFEM en Mai 2003 au Maroc, est de développer une série d'activités de conservation et de restauration des populations dans trois pays pilotes, la Tunisie, le Niger et le Mali. Des actions dites transversales, d'inventorisation, de formation et de renforcement des capacités, sont également prévues au Tchad, au Maroc, au Sénégal, et en Mauritanie.

Chaque activité envisagée dans le cadre du projet est divisée en un certain nombre d'actions spécifiques, pour lesquelles un Devis Programme est développé, en accord avec les règles du FFEM. Chaque Devis Programme, ainsi que les offres y afférent d'opérateurs choisis, sont alors soumises au "Comité Technique"pour approbation. Le CT donne un avis technique sur chacune des actions à entreprendre.

En 2005, les activités quotidiennes de la coordination ont inclus:

Coordination générale quotidienne de l'Action concertée,
Communication avec les différents parternaires de l'action,
Recherches de nouveaux partenaires,
Recherche et indentification de donneurs potentiels,
Pilotage générale et quotidien du projet CMS/FFEM,
Communications internationales sur les activités du projet, et sur l'ensemble du programme (IUCN, réunion du Conseil Scientifique CMS, Nairobi, Novembre 2005: exposé/présentation dans le cadre de la session spéciale Afrique)
Réunion partielle du Comité Technique (Paris)
Réunions avec le Secrétariat CMS (Bonn, Brussels)

Tunis CMS/DGF Meeting: réunion stratégique, en septembre 2005, entre la Direction Générale des Forêts de Tunisie, le Député Secrétaire Général de la CMS, la coordination de l'Action Concertée, et la coordination régionale du projet CMS/FFEM. (compte rendu de la réunion signé par toutes les parties).
Niamey: réunion stratégique, en octobre-novembre 2005, entre la Direction de la Faune, des la Pêche et de la Pisciculture (DFPP), la coordination de l'Action Concertée, la coordination régionale du projet CMS/FFEM, et les représentants des différents opérateurs potentiels (AFVP, SCF, SOS Faune du Niger). (compte rendu de la réunion signé par toutes les parties).

Plusieurs missions de terrains ont été effectuées en 2005, et plusieurs missions sont planifiées pour l'année 2006, de manière à progresser en

Tunisie et au Niger sur le programme d'action établi en accord avec la DGF et la DFPP.

De nouveaux inventaires ont été réalisés dans la région du Tamesna, au Mali.

Des rapports de chacune de ces missions et sur les progrès réalisés dans chacun des pays pilotes se retrouvent plus avant dans le cadre de ce rapport annuel.

2. Développement de la base de données Antilopes Sahélo-Sahariennes:

Construction, développement et gestion d'une base de données destinée à recevoir l'ensemble des données relatives aux ongulés Sahélo-Sahariens, à leur statut de conservation, à l'historique de leur déclin, à leur environnement et à leurs conditions de restauration. Recherche, évaluation critique, compilation et enregistrement sous forme standardisée des données historiques et actuelles publiées dans la littérature scientifique ainsi que dans les rapports d'agences gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'experts, des données d'archives, en particulier des autorités chargées de la conservation de la nature, de la chasse, de la gestion de la faune, de l'environnement, des données accumulées lors de la préparation du programme de la Convention ou dans le cadre des projets régionaux qui se mettent en place et des travaux d'exploration, d'évaluation ou de suivi qui s'y rapportent. Mise en relation de ces données avec les informations relatives au milieu abiotique, au climat, à ses fluctuations et à son évolution, à la végétation, à l'occupation du sol, et aux activités agro-pastorales. Organisation et gestion de cette information sur base d'outils GIS permettant la transposition cartographique et l'interprétation régionale des données et constituant un outil de gestion informatique aussi complet que possible. Mise en relation de la base de données ainsi constituée avec la base GROMS (Global Register of Migratory Species) créée et gérée par l'Université de Bonn, avec les bases PHYSIS Paléarctique, gérée sous l'égide du Conseil de l'Europe, et PHYSIS Afrique, développée dans le cadre du programme PRGIE (Programme international de Gestion de l'Information Environnementale en Afrique). Mise à disposition de la base en ligne, à l'intention des organismes internationaux, des agences nationales chargées de la conservation de la nature et du développement durable, des organisations non gouvernementales et de la communauté scientifique dans son ensemble.

3. **Préparation de nouvelles publications mises à jour des statuts de conservation des 6 espèces:**

Une nouvelle version, entièrement mise à jour, des rapports de l'état de conservation des 6 ongulés Sahélo-Sahariens a été réalisée en 2005 par l'IRSNB, comprenant notamment des cartes de distribution historiques et actuelles, les données les plus récentes, ainsi que des recommandations pour la conservation des espèces et de leurs habitats, et le tout en deux langues, français et anglais. Ces publications seront un excellent outil de travail et de sensibilisation pour les Etats de l'aire de distribution.

4. **Développement de nouvelles perspectives de projet régional Tchad, Niger, Libye:**

Deux mois de missions aériennes et terrestres ont été réalisés dans la province Sahélo-Saharienne Bodélé- Tibesti- Ennedi, entre Octobre et Décembre 2005. Ces missions ont été menées en collaboration avec African Parks Foundation, the Sahara Conservation Fund, et l'Administration Tchadienne des Parcs Nationaux (DCFAP). Le Tchad et la Niger sont identifiés dans le cadre du Plan d'Action CMS comme les deux pays prioritaires pour les efforts de conservation in situ, étant donné que ce sont les deux pays où des populations relictuelles de plusieurs espèces d'Antilopes Sahélo-Sahariennes survivent, et représentent donc leurs derniers refuges. Dans le cadre de l'Action Concertée, nous nous sommes engagés à développer un tel projet, qui sera bâti sur les missions effectuées en 2005 et sur les bases du projet actuel, et présenté aux services de l'Union Européenne en 2006 pour financement.

5. **Poursuite du Développement du site « Action Concertée Antilopes Sahélo-Sahariennes «**

Ce site ASS est développé par l'IRSNB; l'adresse et la structure du site ont été remis au Secrétariat CMS . Le site est en liaison avec le site de la CMS.

6. **Sénégal**

Un rapport préliminaire a été effectué et remis au Secrétariat, reprenant les activités réalisées au Parc National du Ferlo dans le cadre de la réintroduction des Oryx et des Gazelles dama. Une visite de terrain, avec le studbook keeper Oryx de EAZA, était programmée pour 2005, mais a été reportée en 2006 pour différentes raisons d'organisation.

7. Partenaires

Les partenaires principaux de l'Action concertée sur les ongulés Sahélo-Sahariens sont, outre la Convention sur les espèces migratrices, le Ministère Français de l'Ecologie et du Développement Durable (anciennement Ministère de l'Environnement), l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, le Muséum de Paris, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'African Parks Foundation, le Sahara Conservation Fund, l'ensemble des administrations des aires protégées, des forêts et ressources naturelles des pays circumsahariens de l'aire de distribution de ces espèces, la Région Flamande, le Sahelo Saharan Interest Group.

Considérations sur le déroulement du projet CMS/FFEM

CONFIDENTIEL :

Ce rapport biannuel couvrant les années 2004 & 2005 fait suite au rapport annuel 2003 (35 pages, avril 2004), au rapport 2005 (CMS/FFEM) et au programme de travail 2004/2005 (15 pp., juillet 2004).

Le projet ASS a démarré, après un processus de concertation long avec les administrations nationales concernées par la gestion de la faune, pour obtenir une vision partagée. Suite au constat des différentes missions de 2003, et en accord avec le CT, et les différentes institutions (FFEM, CMS, MAE, MEDD), il a fallu redessiner le projet (par rapport aux activités proposées dans le Rapport de présentation, qui étaient en décalage avec les priorités de conservation des ASS).

Les processus de mise en place du projet (ME, conditions suspensives, avis de non objection) ont demandé une concertation importante.

En Tunisie, le projet a démarré par le renforcement des capacités d'action de la DGF pour le projet ASS (véhicules, assistante de coordination), la mise en place d'une vision pour la conservation des ASS, et la préparation des translocations d'addax et d'oryx, des translocations et des missions d'inventaires (Dorsale tunisienne et Grand sud tunisien), ainsi que l'équipement des Aires Protégées pour les ASS.

Au Niger, faibles capacités de l'administration et l'absence d'opérateurs crédibles. Changement Coordonnateur national. Erreur (modifications unilatérales du ME !). Conseiller technique surchargé (ROSELT).

Au Mali, aucune faisabilité du projet proposé

Au Tchad et en Mauritanie, inventaires. Découverte d'une nouvelle population d'addax dans la région de l'Egueï au Tchad. Développement d'un projet de conservation transfrontalier Niger-Tchad, qui sera soumis à la DGDEV de l'Union Européenne en 2006.

Sénégal, Maroc, formations régionales

- Taux de réalisation faible
- Taux de décaissement faible

Le rapport 2003 mettait déjà en exergue ses problèmes.

- Retard dans la mise en œuvre du projet : lourdeurs des procédures et Complexité du projet

- Insuffisance de l'accompagnement (assistance technique) dans les pays

- Absence d'opérateurs, ou extrême rareté

Recommandations :

Avenant : Poursuite en 2007 et 2008 (peu d'argent sur plus d'années)

Choix des partenaires / opérateurs pour durabilité projet suite aux financements FFEM.

Points forts:

Tunisie : Accompagnement de la stratégie de conservation et de redéploiement de populations semi-captives d'addax et d'oryx algazelle
Tunisie : vision stratégique, préparation des translocation, étude pour la réintroduction de l'addax,
Tunisie : préparation des tanslocations, expertise technique pour chaque AP, etc.
Niger : Lancement du projet de conservation Termit / Tin Toumma.
Niger : Gadabéji
Tchad : Découverte d'une nouvelle population d'addax dans la région de l'Egueï, Tchad et élaboration d'un concept de projet.
Mali : Inventaires terrestre et aérien dans le sud Tamesna et mise en évidence d'une population de gazelle dama.

Contacts

Equipe du projet ASS CMS/FFEM		
Coordination Régionale		
• Président, Comité Technique	Philippe Chardonnet, Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune	p.chardonnet@fondation-igf.fr
• Point Focal Action Concertée ASS de la CMS	Roseline Beudels, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique	roseline.beudels@naturalsciences.be
• Coordonnateur Régional[1]	Arnaud Greth, Consultant IRSNB	agreth@noeconservation.org
• Responsable du projet au niveau du Secrétariat CMS	Lahcen El Kabiri	lelkabiri@cms.int
• Responsable Administratif et Financier, CMS	Abderrahmane Jaï, CMS	ajai@cms.int
Tunisie		
• Coordonnateur National	Abdelhamid Karem, Direction Générale des Forêts	abdelhamidkarem@yahoo.fr
• Assistante de Coordination	Melle Hajer, Direction Générale des Forêts	
Niger		
• Coordonnateur National	Moussa Alou, Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture	alou_moussa@yahoo.fr
• Conseiller technique	Philippe Gineste, Assistant Technique, Ambassade de France	gineste@intnet.ne
Mali		
• Correspondant CMS	A nommer par la DNCN	
Tchad		
• Point focal CMS	Mahamat Hassane Idriss, DCFAP	mhthassan@hotmail.com
• Conseiller Technique	Bertrand Chardonnet, Assistant Technique, Ambassade de France	bertrand.chardonnet@online.fr
Mauritanie		
• Contact national ASS	Mohamed Ould Hamza, Direction de l'Environnement	hamze@toptechnology.mr
• Conseiller Technique	Frédéric Marret, Assistant Technique, Ambassade de France	frederic.marret@laposte.net

[1] A contacter, pour toute information complémentaire

Introduction et Contexte

Le projet s'inscrit dans une démarche régionale, intitulée « Action Concertée pour la conservation et la restauration des antilopes sahélo-sahariennes », initiée par la CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, appelée aussi Convention de Bonn, sous l'égide des Nations Unies). Cette Action Concertée a été adoptée à Djerba en février 1998 par les 14 pays de l'aire de répartition des 6 espèces d'antilopes concernées (oryx algazelle, addax, gazelle dama, gazelle leptocère, gazelle de Cuvier, gazelle dorcas).

Dans le cadre de l'Action Concertée ASS de la CMS, un premier projet a été préparé pour une demande de financement au FFEM. Le projet a été identifié par l'ONCFS et par l'IRSNB, sous l'autorité conjointe du MEDD et de la CMS en 2000 et 2001. Il a été approuvé par le Comité de pilotage du FFEM le 29 mars 2002. La Convention de financement a ensuite été signée le 2 mai 2003 à Agadir au Maroc entre le Secrétariat de la CMS, maître d'ouvrage désigné du projet et l'AFD, administrateur des fonds du FFEM.

Le projet ASS CMS/FFEM concerne principalement 3 pays, la Tunisie, le Niger et le Mali. Le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad sont également impliqués, à travers des actions transversales d'inventaires des populations d'ASS et de formations des acteurs. La contribution du FFEM s'élève à 1.385 millions d'euros sur un montant total du projet d'environ 15 millions d'euros.

Les objectifs du projet sont les suivants, tels que définis dans le Rapport de présentation du projet ASS CMS/FFEM :

1. Etat des lieux des différentes espèces d'antilopes et suivi des populations identifiées ;
2. Renforcement des capacités des pays en matière de techniques d'inventaire, de suivi, de capture et de réintroduction des antilopes, ainsi que de gestion des aires protégées ;
3. Identification de sites favorables au développement des populations d'antilopes : zones de lâchers, de protection ou d'élevage ;
4. Mise en place ou réhabilitation d'AP propices aux antilopes ; conception et mise en œuvre des plans de gestion de ces AP ;
5. Reconstitution de populations viables d'antilopes *in natura* à partir de stocks captifs déjà existants (Tunisie) ou à constituer (Niger) ;
6. Sensibilisation des communautés locales à la conservation de la faune et renforcement de leur implication dans la surveillance, la gestion et la valorisation des AP ;
7. Amélioration des connaissances sur les antilopes et développement associé de compétences locales en matière de recherche sur la faune sauvage ;
8. Développement de l'écotourisme autour des antilopes.

Le rapport annuel 2003 proposait un certain nombre de recommandations importantes (cf. Annexe 4), qui ont été validées par le CT, puis par le FFEM et la CMS. Ces recommandations ont été mises en place en 2004 et 2005 pour la plupart, afin de renforcer la durabilité des activités mises en place.

I-) Coordination Régionale

Conformément à ses termes de référence (AV), et sur la base d'un temps partiel, le Coordonnateur Régional s'est acquitté des fonctions suivantes :

- la contribution à l'élaboration d'une vision et d'une stratégie ASS par pays, ainsi que d'un la mise en place d'un programme cohérent, et des activités,
- le suivi des différentes procédures permettant le démarrage du projet (Mémorandum d'Entente Tunisie et Niger, levée des conditions suspensives par pays, accord du CT et obtention de l'avis de non objection du FFEM pour chaque DP),
- la recherche de partenaires et de cofinancement pour les différentes activités prévues,
- l'élaboration avec les partenaires concernés des DP pour chaque activité, leur soumission au CT, au FFEM et à la CMS, leur validation et leur finalisation,
- une contribution au suivi administratif et financier (LoA pour chaque DP, rapports financiers),
- le suivi technique des DP et des missions (rapports intermédiaires et finaux, suites à donner, etc.),
- l'animation du CT, et l'animation d'un réseau de partenaires, d'institutions,
- la représentation du projet et la communication des résultats dans des réunions ou conférences internationales,
- la réponse aux questions et le lien avec les différents acteurs, intéressés par la conservation de ASS,
- divers taches et activités en lien avec le projet ASS.

Les activités catalysées et/ou mises en place par le Coordonnateur Régional sont aussi détaillées pour chaque pays ci-dessous.

1.1.) Missions effectuées en 2005

La Coordination a effectué les missions suivantes dans les pays concernés par le projet : Niger, février 2005 ; Tunisie, septembre 2005 ; Niger, septembre 2005 ; Tchad, novembre 2005.

En Europe les missions suivantes ont eu lieu : Paris, janvier 2005 (Colloque Biodiversité, réunion CT, FFEM, MEDD, CMS) ; Marwell, Grande-Bretagne, mars 2005 (réunions avec les zoos, Tunisie).

1.2.) Instruction des Devis-Programmes

L'instruction des DP est un processus long, consommateur de temps, qui demande un nombre important d'échanges avec l'opérateur et les partenaires pour mettre au point les activités prévues, identifier les cofinancements, obtenir l'accord des autorités nationales, puis soumettre le DP au CT, puis au FFEM, finaliser le document et le programme, faire établir la Lettre de commande par la CMS pour le versement des fonds, et suivre le déroulement des activités et analyser les résultats et les suites à donner.

- DP acceptés par le CT en 2004

- DP 2004-1. « Coordination de la translocation des addax et des oryx en Tunisie, 2004/2005 ». Octobre 2004. 7 pp. Opérateur : B. Chardonnet, Consultant, 8.422 € (1ère phase d'identification).
- DP 2004-2. « Détermination du statut de conservation des gazelles dama dans le Sud Tamesna, Mali ». Novembre 2004. 4 pp. Opérateur ONCFS, 10.000 € (sur un total de 22.000 €).
- DP 2004-3. « Détermination du statut de la Gazelle de Montagne et de la Gazelle Dorcas dans la dorsale tunisienne : situation actuelle et perspectives de conservation ». Décembre 2004. 6 pp. Opérateur EEZA, 15.000 € (sur un total de 58.650 €).

- DP acceptés par le CT en 2005

- DP 2005-1. « Renforcement des capacités de la Cellule de Coordination ASS, Niger ».Juillet 2005. 4 pp. Opérateur : Cellule ASS Niger, environ 11.000 € (sur 3 ans).
- DP 2005-2. « Prospection de zones prioritaires de conservation des ASS & identification de programmes de conservation - développement au Nord du Tchad. Juillet 2005. 12 pp. Opérateur : IRSNB, 50.000 € (sur un total de 212.400 €).
- DP 2005-3. « Atelier de lancement du projet ASS Niger ». Novembre 2005. 7 pp. Opérateur : Cellule ASS Niger, environ 6.000 €. Accepté sous réserve de la prise en compte des commentaires du CT et du FFEM.
- DP 2005-4. « Mise à disposition d'un Volontaire du Progrès pour la Cellule de Coordination ASS, Niger ». Novembre 2005. 7 pp. Opérateur AFVP, 70.000 € (sur un total de 140.000 € sur 2 ans).
- DP 2005-5. Etude pour la Réintroduction de l'Addax en Tunisie ». Novembre 2005. 5 pp. Opérateur ZSL, 12.000 € (sur un total de 19.000 €).

1.3.) Recherche de partenaires et de cofinancements

Il est souvent difficile de trouver des partenaires sérieux pour mener les différentes activités, en tant qu'opérateur.

Un des enjeux majeurs du projet étant de catalyser des partenariats grâce aux financements FFEM et ainsi de trouver des partenaires qui s'engagent sur le long terme,

Ceci est d'ailleurs un préalable à la mise en place des activités du projet au Niger, Tchad et Mali.

VALORISER LES COFINANCEMENTS ACQUIS.

1.4.) Participation à des réunions internationales

Le Coordonnateur régional a participé aux réunions suivantes, pour faire connaître le projet et rencontrer des partenaires :

- Participation à la 5ème Conférence annuelle, SSIG, Sousse, Tunisie, avril 2004
- Participation au 6ème Symposium International sur l'utilisation de la Faune Sauvage, Paris, France, juillet 2004
- Participation à la 6ème Conférence annuelle, SSIG, La Haute-Touche, France, mai 2005

Une communication a été faite au Congrès Mondial de la Nature (UICN, novembre 2004, Bangkok) Restoration of the North-African desert megafauna : a major conservation and development challenge

Une proposition de communication (résumé en Annexe 4) a été présentée pour le colloque international GECOREV « Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement – du local au mondial : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs », qui va avoir lieu à Versailles en juin 2006.

1.5.) Dossiers transversaux

Chasse VIP Golfe

Sujet extrêmement difficile.

II-) Pays pilotes (Tunisie et Niger)

Suite au rapport annuel 2003, les 2 pays pilotes du projet ASS sont la Tunisie et le Niger. Concernant le Mali, le projet attend les propositions de la DNCN et de l'ONCFS, suite aux inventaires terrestres et aériens dans le sud Tamesna. Il s'agit en effet de confirmer la faisabilité de activités prévues pour la future réserve du Tamesna, et d'identifier un opérateur crédible et des cofinancements, pour la mise en place de ces activités.

2.1.) Volet Tunisie

2.1.1.) Procédures de mise en place

Le Coordonnateur national du projet, Abdelhamid Karem, a été nommé le 8 janvier 2004 (décision de nomination N°. 158).

Après plusieurs allers et retours, le ME Tunisie / CMS a été signé le 14 janvier 2005 entre le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques de Tunisie et le Secrétaire Exécutif de la CMS.

La levée des conditions suspensives et l'avis de non objection ont été donnés par le FFEM le 17 octobre 2005, au vu du PV de réunion CMS/DGF du 23 septembre 2005 et des documents d'accompagnement.

2.1.2.) Vision stratégique

Le rapport 2003 (AV) recommandait de renforcer la vision stratégique du projet, en particulier concernant la gestion et le renforcement des populations semi-captives d'ASS, et le projet de réintroduction d'addax au PN de Djebil.

Un atelier a été organisé à Douz en avril 2004, pour définir une vision commune concernant la gestion des populations semi-captives d'ASS en Tunisie, et les perspectives de réintroduction de l'addax et de l'oryx. Celui-ci, financé par la CMS, et organisé avec le soutien technique du projet ASS, a rassemblé pendant 2 jours les autorités nationales (DGF) et les représentants des Gouvernorats, la communauté internationale des parcs zoologiques, et de nombreux experts. L'atelier, intitulé « Redéploiement et Conservation des ASS en Tunisie », a permis d'élaborer une vision partagée pour les différentes espèces d'ASS. La stratégie de Douz a été officiellement adoptée par la DGF en septembre 2005.

Il a été aussi convenu avec la DGF que le FFEM financerait une étude (1er semestre 2006), pour définir tout le processus de réintroduction de l'addax dans le PN de Djebil. Confié au Dr. Tim Wacher de ZSL, cette étude devrait permettre d'avoir un document de projet complet pour pouvoir contacter des partenaires financiers.

2.1.3.) Programme de travail

Sans réponse sur de nombreux points de la DGF, en particulier pour l'oeganisation des translocations ASS (prévue au départ fin 2005), une réunion de concertation entre la CMS (en présence de L. El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS) et la DGF a eu lieu le vendredi 23 septembre 2005 à Tunis. Cette réunion a permis de définir un programme de travail 2006, consigné dans un procès-verbal, signé par tous les participants. Ce PV a permis d'obtenir l'avis de non objection du FFEM sur le programme 2006.

2.1.4.) Activités par Composante

- Inventaires

Concernant la dorsale tunisienne, le projet ASS doit soutenir des inventaires pour la gazelle de Cuvier menés par l'EEZA. Ces inventaires doivent déboucher sur une stratégie de conservation de la gazelle de Cuvier en Tunisie. Un DP, élaboré par l'EEZA, a été soumis au CT et accepté en janvier 2005. Mais ce DP n'incluait pas la prise en charge de la partie tunisienne (frais et Per Diem). Il est donc en attente d'une reformulation du budget par l'opérateur (avec l'obtention d'un cofinancement éventuel).

Concernant le Sud Tunisien, un inventaire devrait être mené par ZSL au 1er semestre 2006. Le DP est en cours de finalisation. Cet inventaire est une priorité pour connaître le statut de conservation de la gazelle leptocère dans le sud tunisien.

- Aménagement des AP

L'étude pour la réintroduction de l'addax en Tunisie, par T. Wacher et H.P. Muller, devrait permettre de déterminer les aménagements nécessaires (enclos d'acclimatation, enclos de prélâcher, autre) dans les PN de Djebil, Dghoumès et Senghar pour la gestion des populations semi-captives d'oryx et d'addax et leur réintroduction. Le rapport de B. Chardonnet apporte déjà des éléments de réponse pour les P N de Bou Hedma, Dghoumès, Sidi Toui, et la RN de Oued Dekouk.

La DGF doit soumettre un DP au projet ASS pour le cofinancement de ces différentes infrastructures (clôture principalement) et aménagements divers.

- Translocation des oryx et addax

L'atelier de Douz a défini une stratégie partenariale, avec la DGF et la communauté internationale des zoos. La mission de B. Chardonnet a précisé

- Renforcement des capacités de la DGF

2.1.5.) Partenariats et synergies

- Collaboration projet PGAP BM/FEM

Pour rappel, le projet PGAP de la BM (financement FEM) se concentre sur les aires protégées d'Ichkeul, Bou Hedma et Djebil. Ce projet, d'un montant d'environ 3 millions de US $ pour les PN de Bou Hedma et de Djebil, est une opportunité forte pour renforcer certains objectifs prioritaires de l'Action Concertée ASS de la CMS, comme cela a d'ailleurs été prévu lors du montage du projet. Lors de la réunion d'avril 2004, les bailleurs ont à nouveau insisté sur la nécessité de travailler conjointement avec le projet PGAP BM/FEM sur le plan technique et financier. Cette obligation de collaboration est aussi mentionnée clairement dans le rapport de présentation.

Malgré cela, et des rencontres entre Karim Oka, Project team leader du PGAP à la Banque Mondiale et le Coordonnateur Régional à Paris (février 200), puis à Tunis (mars 2004), puis de nombreux messages les demandes répétées de la Coordination régionale (cf. PV du 23 septembre 2005) auprès de la DGF, aucune réponse de la Banque Mondiale ou information de la DGF ne nous sont parvenues. Le projet ASS n'a donc pu développer aucune synergie avec le PGAP.

- Partenariat avec les zoos

2.1.6.) Opportunités et problèmes

2.1.7.) Recommandations

- associer une ONG tunisienne au projet

- Opérateur international en soutien DGF

2.2.) Volet Niger

2.2.1.) Procédures de mise en place

- Changement du Coordonnateur national

En août 2004, le DFPP a décidé de démettre de ses fonctions le Coordonnateur national, Moussa Salaou Barmou (beaucoup d'échanges avec M. Salaou Barmou pour préparer les différentes activités avaient cependant eu lieu, en particulier lors de sa visite à Paris en juillet 2004, à l'occasion du symposium « Faune sauvage . La DFPP n'a fourni aucune explication au projet sur cela. Plusieurs mois se sont écoulés avant la nomination de Moussa Alou, en… Cela a définitivement fait prendre beaucoup de retard au projet.

- ME Niger / CMS

Après là encore de nombreux allers et retours, et une mission de R. Beudels et d'A. Greth en février 2005 pour finaliser le ME Niger / CMS, celui-ci a été signé le 20 juillet 2005 entre le Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification de la République du Niger, Mr. Abdou Labo, et le Secrétaire Exécutif de la CMS.

Suite à une erreur de la DFPP dans les différentes versions disponibles à faire signer au Ministre, un Corrigendum a du être rédigé en septembre 2005, et cet avenant a été signé par les 2 parties le 21 octobre 2005.

- Avis non-objection Programme 2006

L'avis de non objection a été donné par le FFEM le 18 octobre 2005 sur tout le programme 2006, sauf sur le DP SCF (le FFEM souhaite des précisions sur le budget).

2.2.2.) Vision stratégique

Suite à la mission d'évaluation de novembre 2003, le projet ASS a décidé de se concentrer sur la région de Termit (seule population sauvage d'addax connue au monde) et la RF de Gadabéji (potentiel de réintroduction de l'oryx et de la gazelle dama).

Pour Termit, le projet ASS doit contribuer à la mise en place d'une aire protégée. Un concept de projet a été élaboré à cet intention. Deux partenaires ont été sollicités pour développer le projet sur le terrain et soutenir les efforts dde la DFPP, le SCF sur les aspects « conservation, suivi scientifique et gestion de la future AP » et l'AFVP sur les aspects « Développement communautaire : Education environnementale ».

Le projet souhaite aussi soutenir des activités de sensibilisation/communication à l'échelle nationale. L'association SOS Faune du Niger a été pressentie pour cela.

2.2.3.) Programme de travail

Un programme de travail pour l'année 2006 a été élaboré en septembre 2005. Un PV de mission daté du 4 octobre 2005 et signé par le DFPP, le Coordonnateur national,le Coordonnateur Régional et la Représentante de la CMS, reprend toutes les décisions prises.

2.2.4.) Activités par Composante

- Inventaires

- AP Termit

Suite à nos demandes répétées d'un engagement fort de l'état nigérien pour la protection de la zone de Termit, la DFPP nous a fait parvenir une « lettre d'engagement » datée du 25.02.2005 et signée du DFPP, s'engageant, entre autre, à « garantir une bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles de la zone de Termit et de ses zones connexes ».

- AP Gadabéji

- Stratégie nationale ASS

Un DP a été rédigé. Une confirmation de cofinancements est attendue de la Région flamande pour le soumettre aux différentes parties prenantes.

- Sensibilisation / Communication

Un DP a été rédigé et presque finalisé avec l'association « SOS faune du Niger ». Celui-ci n'a cependant pas été accepté par la cellule nationale ASS et la DFPP, qui ont finalement souhaité procéder à un appel d'offres (qui devrait être fait en 2006) pour sélectionner l'association en charge du volet « Communication/Sensibilisation ».

2.2.5.) Partenariats et synergies

2.2.6.) Opportunités et problèmes

Conseiller technique surchargé (ROSELT). Remplacement Assistant technique P. Gineste (départ au 1er semestre 2006).

2.2.7) Recommandations

III-) Activités transversales

3.1.) Inventaires Gazelle dama, Sud Tamesna, Mali

3.2.) Inventaires ASS, Nord Tchad

3.3.) Inventaires ASS, Mauritanie

De nombreux échanges ont eu lieu avec la Direction de l'Environnement et le Conseiller technique de l'Ambassade de France, pour monter des inventaires en Mauritanie. En effet, il est possible que l'est du pays referme encore une population d'addax et des populations relictuelles de gazelles dama (Moujabat al Koubra).

Beaucoup de questions techniques restent cependant à résoudre (mission aérienne ou terrestre, faisabilité, zones à prospecter, méthodologie, etc.). Pour y répondre, le SCAC devrait financer une mission d'expertise de courte durée en mars 2006 à Fabrice Cuzin, expert en mammalogie basé au Maroc, pour résoudre ces questions et élaborer une proposition finale au projet ASS CMS/FFEM. Le projet ASSS a contribué à l'organisation de cette mission et à l'élaboration des termes de références de la mission du consultant.

3.4.) Formations régionales, Tunisie

IV-) Recommandations

Général

- Prolonger projet (avenant CMS / FFEM)
- Renforcer partenariats stratégiques (SCF, APC, communauté internationale des parcs zoologiques, etc.)
- Favoriser Assistance technique
- Réorienter des fonds du projet ASS sur le Tchad

Le Tchad est probablement le pays ou les enjeux sont aujourd'hui les plus forts pour la conservation des ASS. La découverte d'une 2ème population sauvage dans la région de l'Egueï renforce cela.

Il est recommandé de réorienter un budget de 300.000 € pour le Tchad (mi 2006 / mi 2008) pour permettre le démarrage du projet « Programme de conservation de la dernière population saharienne d'addax : Projet pilote de l'Egueï tchadien ». Ce projet pourra être développé avec nos partenaires (SCF, APC, etc.) et bénéficier d'un financement de l'UE.

Conclusion

A cause de l'évolution des réalités dans les 3 pays pilotes et de notre connaissance des ASS depuis l'identification du projet, de nombreuses réorientations sont proposées dans ce document.

Pour cette raison, l'équipe du projet souhaite que ces propositions dans le cadre du projet ASS CMS/FFEM fasse l'objet de discussions et de commentaires de tous les partenaires, puis soit formellement validé par le CT et les bailleurs de fonds concernés.

Remerciements

L'équipe du projet ASS CMS/FFEM remercie Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire général, et toute l'équipe de la CMS, pour leur confiance et leur soutien, Ghislain Rieb et Véronique Herrenschmidt (MEDD), Rémi Gouin (FFEM) et Geoffroy Mauvais (MAE) pour leur intérêt, leur engagement et leur écoute, le Comité Technique pour leur contribution bénévole, et tous les partenaires nationaux et internationaux pour leur motivation et leur participation à la définition et à la mise en place des premières activités.

Nous sommes conscients de la complexité du projet, complexité inhérente au défi que représente la survie des dernières grandes antilopes sahariennes, à une époque où le désert, longtemps zone refuge et protégée, est devenu le théâtre d'enjeux économiques et politiques. Le succès de ce projet pilote devra se mesurer à la réalisation de quelques projets de terrain démonstratifs, et surtout à la mobilisation durable d'énergies et de partenaires vers un objectif commun : la sauvegarde de la grande faune désertique et le maintien de l'intégrité des grands espaces sahariens et sahéliens. Cela fait partie de la grandeur d'âme de ce projet et du défi qu'il représente pour la conservation des écosystèmes sahariens et sahéliens, et pour le bien-être des populations qui y vivent.

Annexe 1 : Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement, France
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès, Niger
AP	Aire Protégée
APC	African Parks Foundation
APROCOFF	Association pour la Protection et la Conservation de la Faune et de la Flore, Tchad
APRODEL	Association pour un Développement Local, Tesker, Niger
ASS	Antilopes Sahélo-Sahariennes
BM	Banque Mondiale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, France
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn)
CT	Comité Technique du projet ASS CMS/FFEM
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées, Tchad
DDC	Direction du Développement de la Coopération, Suisse
DEAR	Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural, Mauritanie
DFPP	Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture, Niger
DGF	Direction Générale des Forêts, Tunisie
DNCN	Direction Nationale de Conservation de la Nature, Mali
DP	Devis-Programme
DRCN	Direction Régionale de Conservation de la Nature, Mali
EAU	Emirats Arabes Unis
EEZA	Estacion Experimental de Zonas Aridas, Almeria, Espagne
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial, France
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire, France
GISS	Groupe d'Intérêt Sahélo-Saharien
IER	Institut d'Economie Rurale, Mali
IRA	Institut de Recherches sur les Zones Arides, Médenine, Tunisie
IRD	Institut de Recherche et de Développement, France
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
MAE	Ministère des Affaires Etrangères, France
ME	Mémorandum d'Entente
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, France
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, France
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGDER	Programme d'Appui à la Gestion Durable des Espaces et des Ressources, FSP Mali
PDF	Project Development Fund (Fonds de Préparation de Projet), FEM
PGAP	Projet de Gestion des Aires Protégées BM/FEM, Tunisie
PN	Parc National
PNBH	Parc National Bou Hedma, Tunisie
PNOD	Parc National Oued Dekouk, Tunisie
PNST	Parc National de Sidi Toui, Tunisie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RF	Réserve de Faune
RNNAT	Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr Ténéré, Niger
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
SCF	Sahara Conservation Fund, ONG internationale
TO	Tour Opérateur (tourisme)
UE	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature

Annexe 2 : Rapports et documents disponibles

2003 (pour rappel)

- Greth A. 2003. Rapport de mission Mali du projet ASS, décembre 2003. CMS/FFEM. 19 pp.
- Greth A., B. Chardonnet et P. Gineste. 2003. Rapport de Mission Niger du projet ASS, novembre 2003. CMS/FFEM. 26 pp.
- Greth A. et B. Chardonnet. 2003. Rapport de Mission sur le terrain «Termit / Tin Toumma / Gadabéji » Niger du projet ASS, novembre 2003. CMS/FFEM. 10 pp.
- Greth A. et R. Beudels. 2003. Rapport de mission Tunisie du projet ASS, juin 2003. CMS/FFEM. 8 pp.
- Greth A. et R. Beudels. 2003. Présentation Pwt, 5ème Congrès Mondial des Parcs de l'UICN, Durban, Afrique du Sud, septembre 2003. CMS/FFEM. 5 diapositives.

2004 / 2005

Général

- Greth A. 2004. Rapport annuel 2003 du projet ASS, avril 2004. Projet ASS CMS/FFEM. 35 pp.
- Greth A. 2004. Programme 2004 / 2005. Projet ASS CMS/FFEM, juillet 2004. Projet ASS CMS/FFEM. 15 pp.

Notes

- Greth A. & Beudels R. 2004. Note stratégique « Vers une vision partagée ! », Projet ASS CMS/FFEM. Mars 2004. 3 pp.
- Greth A. 2004. Note de synthèse « Expéditions de chasse en Afrique Saharienne ». Janvier 2004. 1 pp.

Tunisie

- Anonyme. 2005. Mémorandum d'Entente entre la CMS et la Tunisie. Texte final. Janvier 2005. 14 pp.
- Anonyme. 2005. Procès-verbal de la réunion CMS/DGF du 23.09.05. Projet ASS CMS/FFEM. 8 pp.

- DP 2004-1. « Coordination de la translocation des addax et des oryx en Tunisie, 1ère phase d'identification ». Octobre 2004. 7 pp.
- Chardonnet, B. 2005. Coordination de la translocation des addax et des oryx en Tunisie, 2004/2005 : Mission d'évaluation des besoins. Janvier 2005. Rapport interne. 37 pp.

- DP 2004-3. « Détermination du statut de la Gazelle de Montagne et de la Gazelle Dorcas dans la dorsale tunisienne : situation actuelle et perspectives de conservation ». Décembre 2004. 6 pp.

- DP 2005-5. « Etude pour la Réintroduction de l'Addax en Tunisie ». Novembre 2005. 5 pp.

- DP (en cours d'élaboration, 2006). « Inventaire des gazelles et de la faune sauvage dans les Parcs Nationaux de Djebil et de Senghar, Tuisie. ». 11 pp.
- DP (en cours d'élaboration, 2006). « Renforcement des capacités scientifiques en Tunisie pour la Conservation des ASS ». 4 pp.

- IRSNB. 2004. Redéploiement et conservation des ASS en Tunisie : Compte-Rendus de l'atelier technique de Douz, Tunisie 18-19 avril 2004. 64 pp.

- Greth A. 2004. Addax reintroduction in Djebil National Park, Tunisia. Project Concept. Demande de financement à la Région Hanovre / Basse-Saxe. Décembre 2004. 4 pp.

Niger

- Anonyme. 2005. Mémorandum d'Entente entre la CMS et le Niger. Texte final. Juillet 2005. 12 pp.
- Anonyme. 2005. Corrigendum au ME entre la CMS et le Niger. Texte final. Octobre 2005. 4 pp.

- DP 2005-1. « Renforcement des capacités de la Cellule de Coordination ASS, Niger ».Juillet 2005. 4 pp.

- DP 2005-3. « Atelier de lancement du projet ASS Niger ». Novembre 2005. 7 pp.

- DP 2005-4. « Mise à disposition d'un Volontaire du Progrès pour la Cellule de Coordination ASS, Niger ». Novembre 2005. 7 pp.

- DP (en cours d'élaboration, 2006). « Conservation de la faune sauvage et contribution à la mise en place et à la gestion d'une Aire Protégée Termit / Tin Toumma ».
- DP (en cours d'élaboration, 2006). « Sensibilisation / Communication à la conservation des ASS, Niger ».
- DP (en cours d'élaboration, 2006). « Elaboration d'une Stratégie de Conservation des ASS au Niger ».

- Greth A. 2005. Mise en place et Gestion de l'Aire Protégée «Termit / Tin Toumma », Niger. Projet ASS CMS/FFEM. Concept de projet. Septembre 2005. 13 pp.
- Greth A. 2005. Conservation et Gestion de la Réserve Communautaire de Faune de Gadabéji, Niger. Projet ASS CMS/FFEM. Concept de projet. Septembre 2005. 11 pp.

Mali

- DP 2004-2. Détermination du statut de conservation des gazelles dama dans le Sud Tamesna, Mali. Novembre 2004. 4 pp.
- Lamarque, F. 2005. Détermination du statut de conservation des gazelles dama dans le Sud Tamesna. Rapport de mission ONCFS. Avril 2005. 71 pp. (inventaires terrestres).
- Lamarque, F. 2006. Dénombrement aérien des gazelles dama dans le Sud Tamesna. Rapport de mission ONCFS. Janvier 2006. 79 pp.

Tchad

- DP 2005-2. « Prospection de zones prioritaires de conservation des ASS & identification de programmes de conservation - développement au Nord du Tchad. Juillet 2005. 12 pp.
- Rapport de mission « Prospection aérienne et terrestre.
- Greth A. et al. 2006. Programme de conservation de la dernière population saharienne d'addax : Projet pilote de l'Egueï tchadien. Concept de projet. 33 pp.
- Newby J. et al. 2006. Appui à la réhabilitation de la réserve de faune de Ouadi Rimé / Ouadi Achim, Tchad. Concept initial de Projet. 2 pp.

Communication Internationales

- Greth A. & Beudels R. 2004. Conservation of ASS : SSIG - CMS/FFEM project : where are we in our story : Time for Action ! Présentation orale Pwt 13 diapositives et résumé écrit, SSIG 2004.
- Greth A. & Beudels R. 2005. SSA CMS/FFEM Project update. Présentation orale Pwt 20 diapositives et résumé écrit, SSIG 2005.
- Beudels R., Greth A. & . 2004. Congrès Mondial de la Nature (UICN, novembre 2004, Bangkok) Restoration of the North-African desert megafauna: a major conservation and development challenge ROSELINE REF.
- Greth A. & Beudels R. 2005. Conservation des ASS : Un exemple de gestion des risques liés au milieu aride. Résumé pour proposition de communication. Colloque GECOREV « Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement – du local au mondial : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs », Versailles, juin 2006.

Annexe 3 : Résumé des recommandations (Rapport annuel 2003)

Recommandations générales

- Recentrer le projet sur quelques objectifs démonstratifs et présentant un enjeu régional pour les ASS.
- Simplifier les processus de mise en place.
- Renforcer l'assistance technique au niveau régional et national.
- Catalyser des partenariats durables grâce aux financements FFEM.
- Contribuer à une stratégie globale de maîtrise du braconnage, avec différents niveaux d'intervention (local, national et international).

Recommandations Volet pilote Tunisie

- Concentrer les ressources du projet ASS sur les AP de Djebil (et éventuellement de Senghar), avec, pour objectif, la conservation de la gazelle leptocère.
- Mettre en place les conditions favorables à la réintroduction de l'addax dans le PN de Djebil et coordonner la translocation de l'oryx dans des habitats favorables protégés.
- Travailler conjointement avec le projet PGAP BM/FEM.
- Initier une stratégie de conservation de la gazelle de Cuvier en Tunisie.

Recommandations Volet pilote Niger

- Obtenir des garanties objectives du gouvernement du Niger.
- Mettre en place le projet AP « Termit / Tin Toumma ».
- Initier un projet de centre régional d'élevage (voire de réintroduction d'ASS).

Recommandations Volet pilote Mali

- Mener des inventaires biologiques complets dans le nord du Tamesna, définir le statut des populations de gazelles dama dans le sud de la plaine du Tamesna, et rechercher d'éventuelles populations d'addax dans le Majabat el Koubra et le Farimaké.
- Mener une étude complète pour déterminer l'intérêt et la faisabilité de la création d'une AP dans la région de Kidal.

Suite au constat présenté dans le « Rapport Annuel 2003 / Programme 2004 », les représentants des bailleurs ont insisté sur les points suivants (avril 2004) :

- Cofinancement des activités

Selon l'esprit des projets FFEM, un cofinancement doit, dans la mesure du possible, abonder le financement du projet ASS CMS/FFEM pour les différentes activités. Les opérateurs et partenaires apportant un cofinancement seront donc privilégiés.

- Durabilité des projets

Les projets de conservation des ASS envisagés ici dépassent largement la durée de vie du projet CMS/FFEM et la disponibilité des financements (2004 – 2007). Le projet doit donc s'efforcer de jouer un rôle catalytique pour encourager des partenaires à s'engager sur le moyen terme et ainsi à assurer au maximum la durabilité des actions entreprises.

Annexe 4 : Résumé de la Communication proposée, Colloque GECOREV, Versailles, Juin 2006

« Conservation des ASS : Un exemple de gestion des risques liés au milieu aride »

Arnaud Greth et Roseline Beudels

Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, 29, rue Vautier, 1000 Bruxelles, Belgique / CMS, Secrétariat PNUE/CMS, Martin-Luther-King Str. 8, 53175 Bonn, Allemagne

Le projet ASS, initié par la CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, appelée Convention de Bonn) et financé par le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), a pour but la conservation de 6 espèces d'antilopes des milieux désertiques sahariens, toutes menacées de disparition à l'échelle mondiale.

Les objectifs majeurs du projet sont de contribuer à la création et au renforcement d'un réseau d'aires protégées, au soutien à des programmes de réintroduction, de favoriser l'implication et la sensibilisation des communautés locales et de mener des actions de renforcement des capacités (formations, etc.). Le projet concerne principalement la Tunisie, le Niger, le Mali et le Tchad. Le Niger et le Tchad, à cause des populations d'ASS encore présentes (addax, gazelle dama, etc.), représentent les 2 pays au plus fort potentiel, mais sont aussi des pays d'Afrique sub-saharienne dont les caractéristiques biogéographiques et les données socio-économiques ajoutent à la complexité d'un projet de conservation.

Le projet doit en effet prendre en compte un certain nombre de contraintes liées au milieu naturel et aux espèces concernées, mais aussi au populations humaines de la zone, et aux réalités socio-culturelles, économiques et politiques des pays concernés.

L'environnement désertique (variabilité des pluies et des pâturages) et la nature erratique des ASS, capables de se déplacer sur des centaines de km, obligent à travailler sur de vastes zones et d'imaginer des concepts d'aires protégées qui intègrent ces contraintes.

Sur le plan des peuplements humains, le projet travaille avec des pasteurs nomades, principalement des communautés Toubous, mal identifiées, peu reconnues et intégrées, impliquant une approche participative particulière.

Sur le plan institutionnel, le projet travaille avec des états peu organisés, des administrations aux capacités d'action limitées et une société civile émergente, où les concepts de bonne gouvernance sont encore mal assimilés. Les équilibres entre parties prenantes et le choix des opérateurs et des partenaires du projet en sont rendus plus complexes.

Sur le plan institutionnel, le projet s'inscrit dans le cadre d'une convention internationale et doit donc prendre en compte les aspects transfrontaliers et les synergies entre pays, au même titre que les réalités locales. De même, la durabilité du projet est bâtie sur l'implication de partenaires internationaux à moyen terme.

D'autres contraintes et facteurs de risques sont analysés, pour proposer une réflexion globale sur la conservation de la biodiversité en milieu saharien. Au niveau du projet ASS, un ensemble de solutions sont ébauchées et/ou mises en place pour minimiser ses différents facteurs de risque et ainsi essayer d'améliorer les performances et la durabilité du projet ASS.

Annexe 5 :

Réunion DGF / CMS, Volet Tunisie

Direction des Forêts de Tunisie,

Vendredi 23 septembre 2005, Tunis

Procès Verbal de la réunion

Participants

Mr Ahmed Fekih Ridha Salem, DG DGF
Mr Lahcen El Kabiri, CMS
Mr Abdelhamid Karem, DGF
Mr Khaled Zahzah, DGF
Mr Arnaud Greth, coordonateur projet CMS/FFEM
Mme Roseline C. Beudels-Jamar, IRSNB, Point Focal ASS CMS

Objectif de la réunion

Finaliser un **programme de travail précis pour 2005/2006** (septembre 2005 – septembre 2006) et une ébauche de programme pour la suite, pour le volet Tunisie du projet ASS CMS/FFEM.

1-) Levée Conditions suspensives

L**e programme de travail 2005/2006 les moyens humains et les locaux** (demande du FFEM du 12.09.2005):

La DGF a remis une lettre en réunion qui précise les moyens humains et les locaux qui sont mis à la disposition du projet.

Programme de travail 2005/2006 accepté par la DGF et la CMS : voir point 3.

2-) Renforcement de la Coordination nationale (DGF)

2.1 Véhicules (2)

Toute la procédure a été faite au niveau CMS. Les devis ont été obtenus.
Accord du FFEM obtenu (sous réserve levée conditions suspensives – point 1-) Les véhicules seront utilisés pour mettre en œuvre les diverses composantes du projet ASS CMS/FFEM.

L'utilisation des véhicules doit être spécifiée dans les diverses actions (inventaires, translocations, formations, etc.) du programme 2005/2006 (demande du FFEM du 12.09.2005).

Calendrier de livraison des véhicules : la CMS se charge de fournir les véhicules avant la fin de l'année 2005.

2.2 Recrutement de l'assistant

Devis programme à finaliser par la DGF (AK) selon la procédure annexée et revue durant la réunion; à transmettre au coordonnateur régional qui le transmettra au FFEM [(termes de référence de l'assistante, budget (y compris fonctionnement), rémunération et modalités de paiement, etc]. Une connexion/abonnement internet haut débit sera prévue et disponible à l'assistant, pour une bonne communication entre les coordonnateurs.

Le DP prendra effet à partir du 1 novembre 2005.

2.3 Processus de communication DGF/CMS-FFEM

Procédure de mise en place du projet:

Cfr document annexé : procédure de Devis Programme type à suivre (annexe 1).

Par souci d'efficacité, un délai de réponse de 30 jours maximum à toute sollicitation par e-mail ou par courrier est accepté par l'ensemble des intervenants. Pour faciliter le flux des opérations, les échanges de courriers entre coordonnateur régional et coordonnateur national se feront avec copie au Secrétariat CMS et au Point Focal CMS ASS

Programme de travail 2005-2006

1 Composante Inventaires

1.1 Inventaires Sud Tunisien

Draft DP soumis par ZSL à DGF en septembre 2005.
Inventaires prévus en Février- Mars 2006.
Budget: 15 K€.

DP révisé à finaliser par ZSL (TW, AK, AG).
Supprimer location véhicules: utilisation des véhicules du projet CMS/FFEM.
Processus de soumission du DP au CT et au FFEM

1.2 Inventaires Dorsale tunisienne

Draft DP soumis par EEZA, Almeria.
Inventaires prévus en Avril 2006
Validé par CT et FFEM.
Budget: 15 K€.

DP révisé à finaliser par Almeria (TA, AK, AG).
Revoir répartition budget entre équipe tunisienne et espagnole:prise en charge par Almeria des billets d'avion.
Supprimer location véhicules: utilisation des véhicules du projet CMS/FFEM.
Processus de soumission du DP au CT et au FFEM

2. Composante Translocations

2.1. Stratégie de Douz

Stratégie de Douz est adoptée par la DGF et la CMS.
La mise en œuvre est spécifiée au point 2.2.

2.2. Translocations en Tunisie (automne 2006)

La proposition de base est détaillée dans le rapport final Dr. Chardonnet (décembre 2004), et dans les courriers du 10 mai 2005 (IRSNB) et du 27 juin 2005 (DGF).

Calendrier: Mission préliminaire d'évaluation: octobre 2006.
Mission de translocation: novembre 2006.

Mouvements des animaux:

Oryx: origine BH, 3 lots de 10-15 vers Dghoumès, Oued Dekouk, Sidi Toui
Addax: 10 à 15 vers Djebil; éventuellement vers Senghar si possible

Partenaires:
DGF, CMS/FFEM, institutions zoologiques EAZA, AZA

Equipes :
Dr Bertrand Chardonnet coordonnateur de l'opération.
Assistance de HP Muller (bomas, transport, réception animaux); (budget complémentaire à prévoir:1500 euros).

Budget à revoir (AK, AG).
Envoi animaux USA et Europe (Janvier 2007) à discuter avec les responsables des parcs zoologiques concernés.
Camions fournis par la DGF.

DP a finaliser (AK, BC, AG), **à soumettre** au CT et au FFEM.

En parallèle, formations nationales (octobre 2006) et formations régionales (novembre 2006) (voir point 4).

3. Composante Aires Protégées

3.1 Etude Réintroduction Addax PN de Djebil et Dghoumès – Document de projet

Proposition du CT.
Terme de référence à compléter(AG)
Partenariat et cofinancement CMS/FFEM – PRGAP
DP à rédiger (AK) en fonction de ce partenariat.
Calendrier: décembre 2005. Si les véhicules CMS/FFEM ne sont pas encore disponibles, la DGF mettra un véhicule à la disposition du projet.
Etude englobe si possible Senghar.

Processus de soumission du DP au CT et au FFEM

3.2 Aménagement des zones protégées (Enclos pré-relaché PN Djebil, Clôture coté montagne PN Dghoumès, Petits aménagements divers AP

Budget FFEM disponible (40 K€).
DP (objectifs, emplacement, taille, équipement, budget, etc.) (AK)

DP à rédiger par DGF (AK), cofinancement PRGAP.
Calendrier à préciser en fonction de l'étude prévue au point 3.1.
Processus de soumission du DP au CT et au FFEM

4 Composante Formations

4.1 Formation nationale

Formation des surveillants des animaux des différents Parcs et Réserves à Bou Hedma. Budget FFEM disponible.
Calendrier: octobre 2006
DP en attente DGF. A valider.
Fiches pédagogiques et évaluation à prévoir**.**
Processus de soumission du DP au CT et au FFEM.

4.2 Formation régionale

Formations des cadres régionaux à mener lors des translocations.
Calendrier: novembre 2006
DP disponible. A revoir et à valider.
Fiches pédagogiques et évaluation à prévoir.
Processus de soumission du DP au CT et au FFEM **.**

5. Implication des communauté locales et écotourisme

Projet pilote pour Dghoumès (programmes de développement communautaire, PDC).
DP à développer (AK): partenariat et cofinancement CMS/FFEM et Etat Tunisien (fond de solidarité 2626)
Calendrier: courant 2006
Processus de soumission du DP au CT et au FFEM **.**

Projet « Antilopes Sahélo-Sahariennes », CMS/FFEM

Procédures de mise en place du Projet

Actions Pilotes Nationales (Tunisie, Niger, Mali)[2]

1-) Signature d'un Memorandum d'Entente (ME) entre la CMS et le Ministère concerné du pays (cadre programmatique, institutionnel et budgétaire)

2-) Levée des conditions suspensives pour le FFEM (mise à disposition du personnel technique, exonération de taxes, bureau, etc.)

3-) Actualisation des Besoins / Vision / Stratégie

4-) Programmation annuelle des activités par les Coordonnateurs (national et régional)

5-) Soumission du programme de travail annuel (inclus rapport annuel) pour commentaires et validation au CT - Comité Technique du projet ASS CMS/FFEM- et à la CMS, puis soumission aux bailleurs de fonds (FFEM et MEDD) pour commentaires et avis de non objection

6-) Identification / sélection des opérateurs (appel d'offres et mise en concurrence éventuelle)

7-) Soumission des Devis programmes (cf. Annexe 1) par les opérateurs, examen, instruction des propositions par les Coordonnateurs (national et régional), et processus d'acceptation (Coordonnateurs régional et national, CT, CMS, FFEM)

8-) Lettre d'Accord (commande) entre l'opérateur et la CMS suite à l'acceptation du devis- programme précisant le cahier de charge technique, les obligations contractuelles et les conditions financières

9-) Décaissement par tranche pour chaque Devis Programme, suite à l'acceptation du (ou des) rapport (s) intermédiaire (s) par le CT et paiement de la facture finale à la fin des activités, suite à l'acceptation du Rapport final par le CT.

10-) Suivi et évaluation des activités

Annexe 1 : Proposition Canevas Devis-Programme

(Quelques pages)

- **Titre**

[2] Pour les actions transversales (Inventaires et Formation), les procédures sont les mêmes, sauf 1-) et 2-).

- **Contexte**

(Cohérence avec Projet ASS CMS/FFEM)

- **Objectif (s)**

- **Activités**

- **Résultats attendus**

(Avec si possible indicateurs)

- **Calendrier**

- **Budget total**

(Ligne budgétaire concernée du projet CMS/FFEM)

- **Plan de financement**

Cofinancements et modalités de décaissement par tranche

- **Opérateur responsable**

- **Partenaires**

- **Remarques éventuelles et divers**

Calendrier Volet Tunisie, Projet ASS CMS/FFEM

Agréé DGF et CMS

Déc 2005	Janv 2006	Fev 2006	Mars 2006	Avril 2006	Mai 2006	Juin 2006	Juillet 2006	Août 2006	sept. 2006	Oct. 2006	Nov. 2006	Déc. 2006	Janv. 2007	Fév. 2007	Mars 2007
Véhicules ASS (2) --- Assistant ASS (depuis 1er nov. 2005) ----- Projet réintro. Addax Djebil			Inventaires sud Tunisie	Inventaires Dorsale Tunis.	Préparation des enclos récepteurs (enclos acclimatation Djebil, clôture montagne DG, etc.) ----------					Formation nationale	Translocation Intra-Tunisie --- Formation régionale		Transl. US/Europe		

Susceptible d'être modifié en fonction de la disponibilité des partenaires.

Annexe 6 :

Projet Antilopes Sahélo-Sahariennes, CMS/FFEM

Mission Niger, 28 septembre - 4 octobre 2005

Procès-verbal

L'an deux mille cinq, le 4 octobre, a eu lieu une réunion entre la DFPP et la coordination régionale du projet CMS/FFEM dans les locaux du Ministère du Développement Agricole.

Participants :

- Ali Harouna, Directeur DFPP (AH)
- Moussa Alou, Coordonnateur National, projet CMS/FFEM (MA)
- Philippe Gineste, Conseiller Technique ASS (PG)
- Ibrahim Madougou, Coordonnateur National adjoint, projet CMS/FFEM (IM)
- Arnaud Greth, Coordonnateur Régional, projet CMS/FFEM (AG)
- Roseline C. Beudels, Point Focal Action Concertée ASS, CMS (RB)

1. Objectifs

- Finaliser le programme de travail précis pour 2005/2006 (septembre 2005 – septembre 2006)
- Finaliser les différents Devis Programmes en cours d'élaboration
- Définir des modalités de fonctionnement efficaces entre la Cellule de coordination nationale, la coordination régionale, et la CMS.
- Elaborer une ébauche de programme pour la suite, pour le volet Niger du projet ASS CMS/FFEM.

2. Décisions

2.1 Aspects « Fonctionnement et administration »

2.1.1 Modalités de Fonctionnement de la Cellule Coordination nationale (CCN)

- Tout document travaillé par la CCN sera envoyé au Coordonnateur Régional, en copie conforme entre la CCN, PG et RB pour assurer la fluidité et l'efficacité du travail.

- Une séance de travail ordinaire de la CCN est prévue, une fois par quinzaine.

- Une somme de 10 M FCFA a été demandée par la CCN auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, comme participation du Ministère à l'équipement et au fonctionnement de la CCN. Réponse attendue après les travaux de l'Assemblée Nationale (session budgétaire 2005-2006). Réponse attendue mi-décembre 2005. A confirmer à AG.

- **2.1.2 Mémorandum d'Entente CMS / MHELCD**

Une erreur s'est produite dans les différentes versions du ME qui ont circulé. Un Corrigendum (ci-joint, annexe 1) a été élaboré. Il sera signé par le Secrétaire Exécutif de la CMS, puis par le Ministre d'Etat, MHE/LCD.

Pour clarification, suite à l'accord du Comité Technique et à l'avis de non objection du MEDD/FFEM, l'opérateur sera alors officiellement contacté et informé par la CCN.

En ce qui concerne les aspects sensibilisation et communication, le MHELCD fait un appel d'offre au niveau national en suivant les règles de la République du Niger (appel d'offre ouvert ou appel d'offre restreint). Les opérateurs nationaux soumettront des offres et seront contractés par le MHELCD. Les frais de procédures d'appel d'offre seront à la charge de la partie Nigérienne. L'offre sélectionnée sera soumise à l'approbation du CT du projet CMS/FFEM.

2.1.3 Levée conditions suspensives

Les Arrêtés de nomination du Coordonnateur, et de son adjoint ont été envoyés à la CMS par la CCN. CMS (AJ[3]) pour suivi et accord du FFEM.

2.2 Renforcement des capacités de la Coordination nationale ASS

2.2.1. DP Soutien financier Cellule Coordination nationale

Contribution FFEM : environ 13 K€. Accepté sur le plan technique. CCN va demander à CMS (AJ) d'établir le LoA[4], et les modalités de versement (trimestriel, par exemple), et de reportage financier.

2.2.2. DP Véhicule ASS

Un seul véhicule, station wagon. Contribution FFEM : 20 à 30 K€. Préciser les caractéristiques techniques. La CCN doit finaliser le DP.

La CCN précisera dans le DP : utilisation du véhicule pour les missions ASS (préciser que le véhicule est mis à la disposition exclusive du projet ASS), le contrat d'entretien si possible, les modalités d'utilisation.

La DFPP et la CCN s'engagent à gérer le véhicule sur le plan sécurité. Le véhicule sera exonéré de toutes taxes (accord Ministère des Finances).

[3] Abderrahmane Jaï, Responsable Administratif et Financier CMS, Projet ASS
[4] Sous réserve de la levée des conditions suspensives par le FFEM

2.3 Programme 2005 / 2006

2.3.1 DP « Atelier national Termit »

Opérateur : CCN. Prévu pour janvier 2006 à Zinder. Accord de principe. DP en cours de finalisation. Montant : environ 6 K€. A soumettre pour processus de validation formel.

2.3.2 DP « Sensibilisation / Communication »

Opérateur national à sélectionner sur appel d'offres. Contribution du FFEM max. de 15 K€. Trois axes de travail : production de matériel pédagogique (pour les écoles en particulier), campagne dans les médias, sensibilisation des militaires. Possibilité d'un cofinancement par PPS/FEM (max. 50.000 US $).

2.3.3 DP « Mise à disposition d'un Volontaire du Progrès pour la CCN »

Partenaire : AFVP. VP placé au sein de la CCN. Contribution du FFEM de 70 K€ (contribution AFVP du même montant). Cahier de charges du VP selon 4 axes : Renforcement de la Coordination nationale, Développement communautaire local, Education environnementale et contribution générale au projet. Localisation du VP à définir.
Les missions seront menées conjointement avec l'homologue national du VP.

DP accepté selon les principes ci-dessus. A finaliser et à soumettre selon le processus d'acceptation du projet.

2.3.4 DP « Stratégie ASS »

Etat avancement : DP rédigé. Contribution du FFEM de 10 à 15 K€. Recherche de cofinancements en cours (10 K€ demandés à la Belgique dans le cadre contribution programmes CMS).

2.3.5 DP « Séminaire international sur le Termit »

Reporté après la stratégie et la mise en place des premières activités sur le terrain, et en fonction des résultats obtenus.

2.3.6 Partenariat « Sahara Conservation Fund »

Nouvelle ONG, dont John Newby (présent à Niamey pendant la mission), ayant une grande expérience du Sahara et du Sahel, est le Directeur exécutif. Objectif : conserver la biodiversité sahélo-saharienne. SCF partage les mêmes objectifs que le projet ASS CMS/FFEM.

Partenariat à l'étude sur les aspects « Contribution à l'élaboration et la mise en place de l'Aire Protégée Termit » et « Amélioration des connaissances scientifiques ». Contribution éventuelle du FFEM de 100 à 150 K€. Cofinancement SCF à 50 %.

SCF va développer une proposition de DP sur base de ce partenariat, élaboré autour de 5 éléments :

- Appui à la mise en place d'une stratégie de protection de la faune sauvage du Termit in situ
- Appui aux inventaires de base de la faune, à l'aménagement de la faune et suivi écologique des ressources naturelles
- Appui à la mise en place d'une aire protégée Termit- Tin Toumma, en compatibilité et cohérence avec les autres logiques d'occupation des sols
- Appui à la communication sur l'importance du site du Termit et au processus de conservation mis en place
- Appui à la préparation du processus à long terme de la conservation du Termit et de ses ressources naturelles

DP sera élaboré dans le courant du mois d'octobre 2005. DP à soumettre par SCF pour instruction et processus de validation.

Le DFPP souhaite que la SCF ajoute à ses réflexions l'importance du domaine de la recherche socio-économique, du renforcement des capacités locales et de la formation.

2.3.7 Concepts de Projet « Termit » et « Gadabéji »

Versions provisoires rédigées par AG avec les informations collectées pendant les missions et les discussions avec tous les partenaires. A envoyer à CCN pour discussion et amendement.

Fait à Niamey, le 4 octobre 2005

Ali Harouna, Directeur DFPP

Moussa Alou, Coordonnateur National, projet ASS CMS/FFEM

Ibrahim Madougou, Coordonnateur National adjoint, projet CMS/FFEM

Philippe Gineste, Conseiller Technique, projet ASS

Arnaud Greth, Coordonnateur Régional, projet ASS CMS/FFEM

Roseline C. Beudels, Point Focal Action Concertée ASS, CMS

Corrigendum ME MHELCD / CMS

MEMORANDUM D'ENTENTE

Entre

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement/La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS)

Bureau des Nations Unies à Bonn, Martin-Luther-King Str.8,
D-53173 Bonn, Allemagne
Tel (+49 228) 815 2401; Fax: (+49 228) 815 2449; E-mail: secretariat@cms.int

Et

Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification de la République du Niger

Concernant

La mise en oeuvre du Plan d'action de la CMS pour la conservation et la reconstitution des populations d'ongulés sahélo-sahariens et de leurs habitats.

Au titre de cet Accord le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification de la République du Niger réalisera certaines composantes du projet («PROJET-CMS/FFEM») sur la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMS pour la conservation et la reconstitution des populations d'ongulés sahélo-sahariens et de leurs habitats, tel qu'il a été approuvé par le Directeur exécutif adjoint du PNUE le 28.11.2002.

Les Parties conviennent de ce qui suit:

(…)

CORRIGENDUM du 30.09.05

SECTION 5: CADRE INSTITUTIONNEL

5.1. Modus Opérandi

a) Un programme annuel sera préparé par le Coordonnateur national (avec l'appui du Conseiller technique) en conformité avec les activités prévues et le budget disponible, et en concertation avec le Coordonnateur régional et le Comité Technique.

b) Sur la base de ce programme annuel, pour chacune des activités, un ou plusieurs opérateurs seront identifiés sur la base de l'expertise et de l'expérience acquise dans les différents domaines. Ces opérateurs seront identifiés par la DFPP en consultation avec le Coordonnateur régional.

c) L'opérateur sélectionné soumettra une proposition détaillée (incluant un budget) pour approbation auprès de la cellule de coordination nationale ASS (Coordonnateur national et Conseiller technique) et du Coordonnateur régional, en accord avec le budget indiqué à la Section 4.4. en référence au projet approuvé par le Directeur executif adjoint du PNUE. Cette proposition sera soumise pour accord au Comité Technique.

d) L'opérateur sera alors contracté directement par la CMS.

e) La cellule de coordination ASS suit la mise en exécution (rapports techniques et financiers), et valide les différents paiements de la CMS à l'opérateur (Coordonnateur national et Conseiller technique).

f) Les activités transversales concernant le Niger, seront supervisées par la DFPP à travers la coordination nationale du projet ASS en étroite collaboration et en parfaite harmonie avec le Coordonnateur régional.

5.2. Note d'information

Un Comité Technique a été mis en place par le Comité Permanent de la CMS pour superviser et prendre la responsabilité scientifique et technique du projet CMS/FFEM. Une liste reprenant les noms et les adresses des membres de ce Comité Technique est annexée au présent accord.

Signé au nom du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification:

Signé au nom du Secrétariat PNUE/CMS :

Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification,
Monsieur Abdou Labo

Robert Hepworth,
Secrétaire Exécutif de la CMS

Fait à Niamey, le

Fait à Bonn, le